

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Le dispositif d'emploi accompagné

Décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié (Décret n° 2017-473 du 3 avril 2017) relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés

N° 2017-02

- Annexe 1 : Cahier des Charges**
- Annexe 2 : Dossier de demande**
- Annexe 3 : Critères de sélection des dossiers**
- Annexe 4 : Tableau du budget prévisionnel**

CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE LE 08 SEPTEMBRE 2017

1. L'objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature a pour objectif à terme de disposer d'au moins un dispositif d'emploi accompagné par département au niveau de la région Grand Est tel que prévu par le *Décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié (Décret n° 2017-473 du 3 avril 2017) relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés*.

Cet appel à candidature s'adresse aux gestionnaires d'établissement ou service médico-social de type ESAT, CRP/CPO, SAVS ou SAMSAH, aux services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ; aux instituts médico-éducatifs (IME) et services d'aide sociale à l'enfance (ASE) ; mais également aux opérateurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, une mission locale).

La population ciblée doit être conforme au décret *n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié*, c'est à dire les travailleurs en situation de handicap avec une orientation de la CDAPH.

Pour être plus précis, sont ciblés les travailleurs handicapés, dès l'âge de 16 ans :

- Bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés et ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- Accueillis dans un établissement ou service d'aide par le travail mentionné au a du 5° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- En emploi en milieu ordinaire de travail et qui rencontrent des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, le projet devra préciser le profil des personnes ciblées (type de déficience, milieu de scolarisation, public ESAT...) ainsi que la file active par profil concerné.

Les projets qui ne respecteront ces deux conditions réglementaires ne seront pas examinés.

2. **Le cahier des charges (annexe 1)**

Le cahier des charges sera annexé au présent avis et téléchargeable sur le site Internet de l'ARS Grand Est <https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

Il peut également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de :

ARS Grand Est
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Département Autorisations Allocation de Ressources
Complexe Tertiaire du Mont Bernard
2, rue Dom Perignon
CS 40513
51007 CHALONS EN CHAMPAGNE

ou à l'adresse électronique suivante : ARS-GRANDEST-DMS-AAR@ars.sante.fr

3. **Modalités d'envoi ou de dépôt et composition des dossiers**

a. **Conditions de remise des dossiers de candidature**

Chaque gestionnaire devra faire parvenir son dossier, **en une seule fois**, par **courrier recommandé** avec demande d'avis de réception, pour le **08 septembre au plus tard** (la date de réception faisant foi). Le dossier sera constitué de :

- un exemplaire version papier ;
- une version dématérialisée par mail à : ARS-GRANDEST-DMS-AAR@ars.sante.fr ou sur clé USB.

Le dossier sera adressé par voie postale ou déposé contre récépissé **exclusivement** à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Grand Est (site de Châlons en Champagne)
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Département Autorisations Allocations de Ressources
Complexe Tertiaire du Mont Bernard
2, rue Dom Perignon
CS 40513
51007 CHALONS EN CHAMPAGNE

Des précisions complémentaires portant sur l'avis d'appel à candidature ou le cahier des charges pourront être sollicitées **jusqu'au 31 août 2017** par messagerie à l'adresse ci-après : ARS-GRANDEST-DMS-AAR@ars.sante.fr

Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais et au plus tard le 1^{er} septembre 2017 à l'ensemble des candidats sur le site Internet de l'ARS.

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature à l'ARS Grand Est, en précisant leurs coordonnées.

b. **Composition des dossiers**

- a) Le dossier de demande permettant de décrire le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- b) Un dossier financier comportant le budget prévisionnel du projet et le plan de financement (annexe 2) ;
- c) Les modalités de coopération envisagées entre les acteurs du dispositif (un modèle de convention de gestion bi-tripartite sera diffusé ultérieurement).

4. Modalités d'instruction

Un comité de sélection sera constitué et composé des membres suivants : ARS, DIRECCTE, AGEFIPH, FIPHFP.

Ce comité étudiera les projets au regard de :

- La complétude du dossier déposé
- La pertinence des projets proposés au regard de critères énoncés dans le cahier de charges (annexe 3)

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 8 septembre 2017 ne seront pas recevables. Les dossiers reçus incomplets au regard de l'absence des documents demandés ci-dessus, feront l'objet d'une demande de mise en conformité sous **un délai maximum de huit jours**.

Les dossiers reçus complets au 8 septembre 2017 et ceux qui auront été complétés dans les huit jours après la date de clôture seront examinés sur la base des critères précisés en annexe 3.

La commission qui se réunira le 21 septembre procédera à une pré-sélection des dossiers. Les candidats pré-sélectionnés seront ensuite être auditionnés le 28 septembre avant décision finale.

5. Publication et modalités de consultation du présent avis

Le présent avis d'appel à candidature sera publié sur le site de l'ARS Grand Est **la semaine du 26 juin 2017**.

L'ARS informe la CDAPH de chaque département concerné du ou des dispositifs d'emploi accompagné retenu(s).

6. Calendrier

Jalons	Calendrier 2017
1. Lancement de l'appel à candidature	Semaine du 19 juin
2. Ouverture de la fenêtre de dépôt des candidatures	du 19 juin au 8 septembre
3. Comité de sélection des projets	21 septembre
4. Audition des candidats pré-sélectionnés	28 septembre
5. Notification des décisions, conventionnement et paiement	Octobre -Novembre